



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 24 juin 2022

#### LUTTE CONTRE LA CABANISATION

##### Un bilan prometteur, de nouvelles actions bientôt engagées

Avec près de 30 000 parcelles « cabanisées » à l'échelle du département et jusqu'à 1000 nouvelles chaque année, l'Hérault fait face à un phénomène massif de constructions illégales en zones naturelles et agricoles.

Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault, et Pierre Denier, avocat général près la cour d'appel de Montpellier, ont rappelé la nécessité de lutter drastiquement contre ce phénomène qui pollue le territoire et de mettre un terme au sentiment d'impunité qui s'installe.

Lors de la réunion du comité annuel de pilotage de lutte contre la cabanisation du 22 juin 2022, en présence des vice-procureurs de Montpellier et de Béziers, des services de l'État, du conseil départemental et des représentants des 54 communes partenaires, le préfet a dressé les priorités pour les mois à venir. Le représentant de l'État a demandé que soient multipliées les opérations « coup de poing » sur le territoire et la verbalisation systématique de toutes les installations illicites détectées. Un plan d'actions sera établi pour exécuter les jugements rendus sur les parcelles devant être remises en état.

D'ores et déjà, le bilan de l'année 2021 traduit des résultats significatifs :

- 467 procès-verbaux d'infraction dressés (contre 286 en 2020) et 48 condamnations,
- 340 165 € d'astreintes journalières pour les contrevenants qui n'ont pas exécuté la remise en état des lieux,
- 3 opérations « coup de poing » menées avec Bessan, Lunel et Marsillargues,
- Le déploiement de nouveaux outils informatiques de détection par l'intelligence artificielle de toute construction en zone naturelle (logiciel Aigle) et de partage des procédures entre l'État et les communes (outil LUCCA),
- Plus de 200 élus et agents des polices municipales formés par les services du parquet, de la DDTM et de la préfecture à la police de l'urbanisme.

Le préfet de l'Hérault sait pouvoir compter sur une mobilisation dynamique des communes, et les engage à exercer leurs pouvoirs de police de façon pro-active. Il assure les édiles de l'entier soutien et accompagnement, à leurs côtés, des services de l'État qui luttent contre la cabanisation.

Dans un contexte de dérèglement climatique qui se traduit par une fréquence plus élevée d'exposition aux risques (feux de forêt et de végétation, inondations...), il n'est pas concevable de continuer à construire n'importe où, en dehors des villes, sans respect des règles d'urbanisme et du vivre ensemble.

#### Cabinet du préfet

Service départemental de

la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2